

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....15
 en exercice.....15
 présents.....12
 présents par procuration..... 2
 absents.....
 absents excusés 1

OBJET :

Compte administratif de
 l'exercice 2022 - Affectation du
 résultat de la section de
 fonctionnement et de la section
 d'investissement

Le 20 avril 2023 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 14 avril 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SURIE Vice-président.

PRESENTS :

M. SURIE Vice-président,

Mmes ROY, COGNE, MEBREK, BOUIS, ABOUT, QUENNEHEN, membres.

MM. DELUCHEY, FRANCINE, LAPIERRE, CROP, CHATELAIN, DELAROCHE, membres.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Luc STREHAIANO, Président à M. SURIE,

MME FOURNIER membre, à Mme QUENNEHEN,

ABSENTS EXCUSES :**ABSENTS :**

SECRETAIRE : Mme ABBA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230420-DEL2023-04-20-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préet: 27/04/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif de l'exercice 2022,

VU le compte de gestion 2022,

VU la délibération n° 2023-04-20/02 portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2022.

VU les résultats dégagés du compte de gestion 2021 repris dans les résultats reportés du compte administratif 2022,

VU le compte administratif 2022,

CONSIDERANT d'une part que la section de fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2022 présente un résultat de clôture excédentaire de 41 146.88 €,

CONSIDERANT d'autre part que l'excédent de financement de la section d'investissement du compte administratif du Centre d'Action Sociale pour l'exercice 2022 ressort à 39 098.95 €,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du compte administratif pour l'exercice 2022 comme suit :

	Compte	Affectation
Investissement	001 – Excédents antérieurs reportés	39 098.95 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	41 146.88 €
	TOTAL	80 245.83 €

Le Vice-président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 AVR. 2023**
Mis en ligne et/ou notifié le : **28 AVR. 2023**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 AVR. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.